

COMMUNE DE FROHMUHL



Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 05 février 2016

Date de convocation : 29/01/2016 Sous le présidence de : Monsieur Didier FOLLENIUS (Maire)
Secrétaire de la séance : Monsieur Guillaume PEIFER

Date d'affichage :
08 février 2016

Membres en exercice : 11 **Présents : Didier FOLLENIUS, Patrick BURGER, Christine NISS, Dominique THELLYERE, Véronique MERTZ (Arrivée à 21h05), Richard BARTH, Mickaël GOLDSTEIN, Rodolphe SCHAEFFER, Guillaume PEIFER, Muriel HERRMANN, Fabien TRAKSEL**

Présents :
11

Votants :
11

Représentés:

Excusés:

Absents:

Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2015
02. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LE DOSSIER " LOI SUR L'EAU "
03. REPARTITION DES FRAIS DU RPI ENTRE LES COMMUNES
04. TRAVAUX POUR L'ADAPTATION DU RESEAU CABLE POUR LE PASSAGE EN TOUT HD
05. BAIL LOGEMENT 7 RUE PRINCIPALE - DEMANDE DE RESILIATION
06. TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL ET TOITURE AU 1 RUE DE L'ECOLE
07. SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES
08. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU PRESBYTERE DE TIEFFENBACH
09. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT - 2014
10. COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITE 2014
11. DIVERS

Délibérations du conseil:

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2015 - DEL_2016_001

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 27 novembre 2015.

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LE DOSSIER "LOI SUR L'EAU" - TRAVAUX PLACE - DEL_2016_002

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt du dossier "loi sur l'eau", obligatoire dans le cadre du projet d'aménagement de la place, vu la proximité des cours d'eau, la DDT demande une étude concernant les mesures compensatoires au titre de la préservation des zones humides et de la zone inondable.

Vu que le maître d'oeuvre n'est pas compétent dans ce domaine, il propose de missionner un bureau d'études spécialisé pour réaliser cette étude.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2015 concernant le choix du maître d'oeuvre,

Vu les offres des bureaux d'études consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de réalisation de cette étude au bureau d'études ECOLOR, sis 7 place Albert Schweitzer à Fénétrange (57930), pour un montant d'environ 2 660 € HT
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

OBJET : REPARTITION DES FRAIS DU RPI ENTRE LES COMMUNES - DEL_2016_003

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui précise les modifications intervenues depuis la rentrée scolaire 2015 suite à l'agrandissement du RPI (Frohmuhl, Hinsbourg, Puberg, Rosteig et Zittersheim)

Vu la délibération du 29 juin 2015 concernant la modification de l'organisation scolaire au niveau du RPI,

Après avoir pris note des propositions faites par les maires des cinq communes du RPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à compter de cette rentrée scolaire 2015, tous les matériels scolaires seront dorénavant commandés et payés par la commune de ROSTEIG,

- le coût sera ensuite réparti entre les cinq communes du RPI (soit FROHMUHL, HINSBOURG, PUBERG, ROSTEIG et ZITTERSHEIM) au prorata des enfants scolarisés de chaque commune.
- Les frais liés à la fréquentation de la piscine scolaire, aux ATSEM, aux livres de Noël et autres frais de fonctionnement seront répartis entre les communes au prorata des enfants scolarisés de chaque commune,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions entre les communes et tous documents y afférents.

OBJET : TRAVAUX POUR L'ADAPTATION DU RESEAU CABLE POUR LE PASSAGE EN TOUT HD - DEL_2016_004

M. le Maire informe le Conseil Municipal que début avril 2016, les normes de réception TV vont changer. Toutes les chaînes passeront en HD. Il est donc nécessaire d'adapter le réseau câblé de télédistribution pour ce passage en tout HD.

Vu le devis de l'entreprise "SAS FISCHER",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire effectuer les travaux d'adaptation du réseau câblé pour le passage en tout HD,
- d'attribuer les travaux à l'entreprise "SAS FISCHER, sis 125 rue du Général Goureau à Ingwiller (67340), pour un montant d'environ 6 860 € HT
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du service télédistribution de l'exercice 2016,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif

OBJET : BAIL LOGEMENT AU 7 RUE PRINCIPALE - DEMANDE DE RESILIATION - DEL_2016_005

Arrivée de Mme MERTZ Véronique

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 4 janvier 2016 émanant de l'entreprise "Alsace Peinture de l'Eichelthal" demandant la résiliation à l'amiable du bail commercial concernant l'immeuble sis au 7, rue Principale à Frohmuhl.

Il informe le Conseil que ce bail signé le 31 juillet 2011 est d'une durée de neuf années entières, soit jusqu'au 31 juillet 2020 et qu'il est résiliable à l'expiration de chaque période triennale. La prochaine résiliation possible étant donc le 31 juillet 2017.

Le loyer en 2016 représente 189,04 € mensuel plus 30 € de charges.

M. le Maire donne également lecture d'une partie de l'article 10 du bail en question :

" ART. 10 : Clause résolutoire

En cas de résiliation du présent bail pour une quelconque cause imputable au preneur, le dépôt de garantie restera acquis au bailleur à titre d'indemnité de résiliation sans préjudice du paiement des loyers dus et tous autres droits et actions en dommages et intérêts.

Cette disposition constitue une condition essentielle et déterminante du présent bail, sans laquelle il n'aurait pas été consenti. "

Le dépôt de garantie de 1080 € correspond approximativement à six mois de loyer.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que le chef d'entreprise, qui est aussi l'unique ouvrier, était victime d'un accident du travail et qu'il ne pourra probablement plus assumer ses fonctions. L'entreprise risque de se retrouver en cessation d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la résiliation à l'amiable du bail commercial du 31 juillet 2011 entre la Commune et l'entreprise "Alsace Peinture de l'Eichel" à partir du 01 mars 2016,
- décide de ne pas garder le dépôt de garantie, comme stipulé à l'article 10 du bail, sous réserve d'être à jour des paiements des loyers et charges.
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

OBJET : TRAVAUX DE TOITURE A L'ECOLE ET REVETEMENT DE SOL AU LOGEMENT DE L'ECOLE - DEL_2016_006

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de toiture, notamment des travaux de traitement de la charpente et le remplacement de certaines pièces de charpente au bâtiment Ecole sis 1 rue de l'Ecole à Frohmuhl.

Il propose également de rénover le revêtement de sol dans le logement situé dans le même bâtiment.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de toiture à l'entreprise DK HABITAT, sis 4 rue du Stangenhof à Asswiller (67320), pour un montant d'environ 3 500 € TTC
- décide d'attribuer les travaux de revêtement de sol à l'entreprise JUNG, sis 4 rue du Cimetière à Petersbach (67290), pour un montant d'environ 5 616 € TTC
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

OBJET : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES - DEL_2016_007

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par Monsieur Christian Untereiner, Principal du Collège Suzanne Lalique-Haviland de Wingen-sur-Moder, en faveur de trois élèves de 5ème de la commune de Frohmuhl, participant à un voyage scolaire à Camaret Sur Mer du 29 mai au 04 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder des subventions aux trois élèves suivants : BARTH Elena, BURGER Arnaud et KURTZ Manuela aux conditions stipulées dans la délibération en date du 27 février 2015, soit 45 € par élève.
- précise que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2016 de la Commune.

OBJET : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU PRESBYTERE DE TIEFFENBACH
- DEL_2016_008

M. le Maire rappelle au Conseillers la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2015 où le Conseil a décidé d'attribuer une subvention à la Commune de Tieffenbach pour la rénovation partielle du presbytère protestant de Tieffenbach.

Or il s'avère que les dépenses dépassent les prévisions de départ.
Le coût restant à la charge des communes s'élève à 28 107 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de participer à ces travaux à hauteur de 2 810 € (10%) à la place des 2 500 € prévus dans la délibération du 27 février 2015,
- décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN 2014 - DEL_2016_009

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 du SDEA sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver ce rapport.

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 -
DEL_2016_010

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre,
- décide d'approuver ledit rapport.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Le Maire :
Didier FOLLENIUS